

**En BREF**

**DETTE**

L'annulation de la dette Covid-19 est « invisageable », a déclaré Christine Lagarde, la présidente de la Banque centrale européenne (BCE) dans « le Journal du dimanche ». A ses yeux, « ce serait une violation du traité européen qui interdit strictement le financement monétaire des Etats ». Plus de 100 économistes ont lancé vendredi un appel à annuler les dettes publiques détenues par la BCE pour faciliter la reconstruction sociale et écologique après la pandémie.

**VEOLIA - SUEZ**

Le groupe Veolia a annoncé hier soir mettre 79 milliards d'euros sur la table pour acheter la totalité de Suez, soit les 70,1% du capital qu'il ne détient pas, renonçant au caractère amical de la tentative de rachat de son concurrent. Le conseil d'administration a décidé de faire « une offre publique d'acquisition en numéraire au prix de 18 € » par action. Depuis des mois, Suez se démeine pour éviter d'être racheté par Veolia, qui a abattu ses cartes fin août alors qu'en juillet son actionnaire Engie s'était dit « ouvert » à la cession de ses parts dans Suez.

**INVESTISSEMENT LOCATIF À LA MONTAGNE**

**« Nous avons 1 000 € à rembourser tous les mois, ce n'est pas rien »**

Avec la crise, les exploitants des 648 résidences de tourisme ne versent plus ou difficilement les loyers aux propriétaires comme **Christian**, qui a encore un prêt.

PAR AURÉLIE LEBELLE

**LA NEIGE EST LÀ**, mais les vacanciers risquent bien de bouder cet hiver les stations de ski. Depuis l'annonce de la fermeture des remontées mécaniques à cause de la crise sanitaire, les annulations s'enchaînent et le secteur s'affole. En première ligne : les 648 résidences de tourisme de montagne, qui anticipent une perte de 85% de leur chiffre d'affaires sur la saison. Voilà plusieurs mois que les propriétaires de ces 44 000 appartements proposés aux touristes, via des résidences gérées, rencontrent des difficultés à percevoir les loyers censés être versés chaque trimestre par des exploitants comme Pierre & Vacances, Odalys, CGH ou encore le Groupe Lagrange.

« Depuis novembre, nous avons eu de nombreuses réclamations de la part de centaines d'adhérents, assure Pierre Hautus, le directeur de l'Union nationale des propriétaires immobiliers (UNPI). Les gestionnaires, qui ont certes une dette locative importante, mettent la pression et ne payent plus les loyers. » Christian peut en témoigner. Avec sa femme, ils ont acheté en 2007 un deux-pièces à Chamrousse (Isère) dans une résidence gérée, qui ne nécessitait alors un faible effort d'épargne mais promettait d'améliorer la retraite », se



Caluire-et-Cuire (Rhône), samedi. Christian Bonnetain a acheté en 2007 un deux-pièces à Chamrousse (Isère) dans une résidence gérée par DG Holidays. En mai, ce gestionnaire, en difficulté financière, a proposé aux 443 copropriétaires d'accepter de perdre « jusqu'à 50 % » de leurs loyers.

souvent-il. Depuis, son deux-pièces d'une quarantaine de mètres carrés lui gâche ses vieux jours. Car le gestionnaire, DG Holidays, a arrêté de payer les loyers des propriétaires. « Nous avions déjà des problèmes avant, reconnaît-il. Mais la crise du Covid-19 a accentué les choses. » En mai dernier, le gestionnaire a écrit aux 443 copropriétaires pour leur faire part de la situation financière catastrophique du groupe. « Il nous proposait de

signer un texte où nous acceptions de perdre une partie de nos loyers, raconte le retraité lyonnais. Jusqu'à 50 %... » 150 copropriétaires refusent de renoncer à leur dû. Ensemble, ils ont contacté un cabinet d'avocats pour « ne pas céder au chantage ». « Chaque trimestre, nous lançons un commandement de payer que le gestionnaire doit honorer dans le mois qui suit s'il ne veut pas perdre son bail », poursuit Christian. Avec retard, il per-

çoit donc les 840 € de loyer trimestriel. Mais cela coûte cher : 3 500 € de frais doivent être rassemblés à chaque fois par les copropriétaires participants. « Il est évident que, pour certains, il est possible d'attendre sans récupérer de loyer. Ce n'est pas le cas de tout le monde... Avec ma femme, nous avons encore un prêt de 1 000 € à rembourser tous les mois, ce n'est pas rien. »

Du côté de DG Holidays, Jacob Bensaïd, le patron de la

partie hébergement du groupe, assure que la situation économique est « dramatique ». « Nous avons perdu 70 % de notre chiffre d'affaires en 2020 et, avec la fermeture des remontées mécaniques, la saison 2021 est foutue, lâchet-il. Nous faisons le maximum pour trouver des solutions avec les copropriétaires. »

**« La seule solution serait une indemnisation de l'Etat »**

Face à la situation, le Syndicat national des résidences de tourisme (SNRT) en appelle aux pouvoirs publics. « La plupart des exploitants ont souscrit des prêts garantis par l'Etat (PGE) qui leur ont permis de régler les loyers en 2020. Désormais, la seule solution serait une indemnisation de l'Etat. » Les 4 milliards d'euros annoncés pour financer le plan Montagne ne suffiront pas. A Bercy, on assure tout faire « pour trouver de l'argent » et « étudier toutes les solutions, même si rien n'est encore arrêté ». En attendant, les propriétaires se sentent bien seuls. « Des milliers de petits investisseurs se retrouvent coincés, face à de gros services juridiques, avec des conséquences sur leur vie personnelle », dénonce le directeur de l'UNPI qui réclame notamment « le paiement des loyers par les gestionnaires grâce au rehaussement de l'aide du fonds de solidarité ».

**L'Occitanie teste le train gratuit pour les jeunes**

L'offre sera accessible aux 18-26 ans. Seule condition, faire plusieurs allers-retours par mois en TER.

PAR VINCENT VERIER

**« LE TRAIN DU BON TEMPS à bon prix »**

« LE TRAIN DU BON TEMPS à bon prix » ! Ce slogan de la SNCF du début des années 1980, la région Occitanie pourrait le faire sien. La cinquième région la plus peuplée de France, avec près de six millions d'habitants, annonce ce matin une mesure à destination des jeunes âgés de 18 à 26 ans. A partir du 1<sup>er</sup> avril et jusqu'au 31 août, 2 000 d'entre eux testeront la gratuité du TER occitan. L'expérimentation sera ensuite généralisée à l'ensemble de cette tranche d'âge à partir de septembre. Une première en France.

L'idée a germé après l'opération « petits prix » organisée cet été pour booster le tourisme occitan. Le résultat a dépassé les attentes de la région, avec une fréquentation des TER en hausse de 13 % par rapport à l'été 2019, quand la moyenne nationale affichait un déclin de 25 %. Surtout, sur les 1,2 million de billets vendus à 1 €, plus de la moitié ont été achetés par les jeunes.

**Coût pour la région : 1,5 million d'euros**

Sur cette terre de rugby, il s'agissait de transformer l'essai avec une offre alléchante pérenne... mais selon un pro-

cessus un brin alambiqué. « Les cinq premiers allers-retours sont à moitié prix, détaille Jean-Luc Gibelin, vice-président (PCF) à aux transports. A partir du sixième, tous les trajets sont gratuits. Et à partir du quinzième, vous enclenchez la gratuité pour le mois suivant sur tous les trajets. » Une complexité assumée : « Plus vous utilisez les transports, moins vous polluez, plus vous aidez la collectivité. En contrepartie, la collectivité vous aide. C'est vertueux ! » plaide-t-il.

Mais comme le martèle le Gart (Groupement des autorités responsables de trans-

port) : « La gratuité n'existe pas. » Effectivement, si ce n'est pas l'usager qui paye, c'est le contribuable. En France, un billet de transport public est financé autour de 75 % par le contribuable. L'usager ne débourse que 25 % du prix réel. La mesure de gratuité coûtera 1,5 million d'euros au budget de la région Occitanie et concernera, à terme, près de 5 000 jeunes. « Nous voulons que les transports soient le moins chers possible, assure Carole Delga, présidente socialiste de la région. Il faut redonner du pouvoir d'achat aux gens. Et c'est cette tranche d'âge qu'il faut habituer à



A partir du 1<sup>er</sup> avril et jusqu'au 31 août, 2 000 jeunes testeront la gratuité du TER occitan. Une première en France.

prendre les trains. » Une tendance aux petits prix que l'on retrouve dans la plupart des 12 régions françaises où circulent des TER (sauf en Ile-de-France). Elles se sont adaptées au télétravail. Qu'ils s'appellent Flexi pass en Normandie,

Pass abonné télétravail en Nouvelle-Aquitaine ou Zou ! Télétravail en Provence-Alpes-Côte d'Azur, les collectivités proposent des abonnements spécifiques à ceux qui ne se rendent au bureau qu'une partie de la semaine.